

# Démarche pour la

# Demande de subvention

Pour des projets de prévention et promotion de la santé et durabilité en milieu scolaire

## Cadre d'utilisation

fonds de soutien cantonal lié au Programme d'action cantonal (PAC)

## Public-cible

membres de direction  
enseignant·e·s  
médiateur·trice·s scolaires  
infirmier·ère·s scolaires  
coordinateur·trice·s de projets en établissement

## Établissements

école obligatoire  
formation postobligatoire

degrés

primaire

secondaire 1

secondaire 2

Un outil développé par la Fondation O<sub>2</sub>  
avec le soutien de la République et Canton du Jura (RCJU) et Promotion Santé Suisse



FONDATION

**JURA** **CH**  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Gesundheitsförderung Schweiz  
Promotion Santé Suisse  
Promozione Salute Svizzera

Un outil financier en lien avec



réseau d'écoles21

# Démarche

1

Les établissements - de la scolarité obligatoire ou de formation postobligatoire - qui souhaitent développer un projet de prévention et promotion de la santé ou durabilité ont la possibilité de formuler une **Demande de subvention** à la Fondation O<sub>2</sub>.

La démarche à suivre se trouve ci-dessous :

## 1 Remplir le formulaire

Idéalement 1 mois avant le début du projet, une personne référente de l'établissement remplit la demande de subvention, via le formulaire accessible ci-contre →.

Dans le formulaire, la direction confirme avoir pris connaissance de la demande en cochant la case *ad hoc*.

Délai d'envoi de la demande

**1 mois avant le début du projet**

Accès au formulaire

**Demande de subvention**

➤ **Analyse** Le projet est analysé selon des critères, par l'organe de décision.

➤ **Communication** La personne référente de l'établissement est informée de la validité de la demande et, le cas échéant, de la somme accordée pour la mise en œuvre du projet.

## 2 Développer et mettre en œuvre le projet

En suivant le calendrier préétabli, le projet est développé et mis en œuvre par l'établissement.

Période de mise en œuvre

**selon calendrier défini dans la demande (début/fin)**

## 3 Evaluer le projet et transférer les médias et supports

Si possible 2 semaines après la fin du projet, ce dernier est évalué par la personne référente, au moyen du formulaire ci-contre →.

Délai d'envoi de l'évaluation et des médias-supports


**2 semaines après la fin du projet**

Accès au formulaire

**Evaluation et valorisation du projet**

En parallèle, les différents médias et supports, produits dans le cadre du projet, sont transmis par l'établissement à la Fondation O<sub>2</sub>. Celle-ci s'attache à donner de la visibilité à la démarche sur le site du *Réseau jurassien des écoles21, écoles en santé et durables*, à consulter par le lien ici à droite.

Site internet du Réseau jurassien des écoles21, écoles en santé et durables

 **réseau d'écoles21**

➤ **Versement de la subvention** La subvention est versée à l'établissement, selon montant communiqué préalablement, si la totalité du processus est effectuée (étapes 1 à 3).



**FONDATION**

Fondation O<sub>2</sub>  
Rue de l'Avenir 23  
2800 Delémont  
032 544 16 10  
info@fondationo2.ch

